

Décret

Générale

colonial

# Décret n° n°87 Décret du 30 décembre 1930 approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1927

n°87

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 décembre 1930

Numéro JO  
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro  
31 janvier 1931

## VISAS

le Président de la République française, Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des colonies.

**Vu** le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 18 janvier 1927, approuvant l« budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1927,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est approuvé le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1927, arrêté par le gouverneur en conseil d'administration, en recettes, à la somme de 12.129.675 fr. 45, et en dépenses à la somme de 8.958.556 fr. 62,

### Art. 2

— Le Président du Conseil, Ministre des colonies, est chargé de l'exécution du présent décret.

**gaston doumerguepar le president de la republiquee president du conseilministre des coloniet.steeg**